



Procès-verbaux de la séance du Saint-Synode du 14 septembre 2018

Le 14 septembre 2018, le Saint-Synode de l'Eglise orthodoxe russe s'est réuni en séance extraordinaire à la résidence patriarcale et synodale du monastère Saint-Daniel de Moscou.

Sont membres permanents du Saint-Synode : le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine ; le métropolite Juvénal de Kroutitsy et de Kolomna ; le métropolite Vladimir de Kichinev et de toute la Moldavie ; le métropolite Alexandre d'Astana et du Kazakhstan, chef de la région métropolitaine en République du Kazakhstan ; le métropolite Vincent de Tachkent et d'Ouzbékistan, chef de la région métropolitaine d'Asie Centrale ; le métropolite Barsanuphe de Saint-Pétersbourg et de Ladoga, chancelier du Patriarcat de Moscou ; le métropolite Paul de Minsk et de Zaslavl, exarque patriarcal de toute la Biélorussie ; le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou.

Participent à la session d'hiver (septembre-février) : le métropolite Luc de Zaporojié et de Mélitopol ; le métropolite Serge de Barnaoul et de l'Altaï ; l'évêque Lazare de Narva ; l'évêque Benjamin de Rybinsk et de Danilovo ; l'évêque Nicolas de Nakhodka et de Preobrajenié.

Procès-verbal n° 69

Sur les mesures de réponse à la suite de la nomination par le Patriarcat de Constantinople de ses « exarques » à Kiev dans le cadre de la « décision sur l'octroi du statut d'autocéphalie à l'Eglise orthodoxe en Ukraine » prise par le Synode de cette Eglise.

Rappel : Le Saint-Synode de l'Eglise orthodoxe russe, dans sa déclaration du 8 septembre 2018, a exprimé résolument sa protestation à la suite de la nomination anticanonique de l'archevêque Daniel de Pamphilon et de l'évêque Hilarion d'Edmonton en tant qu'« exarques » du Patriarcat de Constantinople à Kiev. Il a annoncé que des mesures de réponse suivraient dans les prochains jours.

L'Eglise orthodoxe ukrainienne a aussi condamné la nomination des « exarques » de l'Eglise constantinopolitaine, la qualifiant de « grossière violation du territoire canonique de l'Eglise orthodoxe ukrainienne » (déclaration du Département des relations ecclésiastiques extérieures de l'Eglise orthodoxe ukrainienne du 7 septembre 2018).

Résolutions :

1. Suspendre la commémoration liturgique du Patriarche Bartholomée de Constantinople.
2. Suspendre la concélébration avec les hiérarques du Patriarcat de Constantinople.
3. Suspendre la participation de l'Eglise orthodoxe russe à toutes les Assemblées épiscopales, aux dialogues théologiques, aux commissions multilatérales et aux autres structures présidées ou co-présidées par les représentants du Patriarcat de Constantinople.
4. Approuver la déclaration du Saint-Synode à la suite des actes anticanoniques du Patriarcat de Constantinople en Ukraine.

Procès-verbal n°70

Sur les prières pour l'unité de la Sainte Orthodoxie dans toutes les églises de l'Eglise orthodoxe russe

Résolution :

Introduire à l'ecténie instante les supplications suivantes dans toutes les églises de l'Eglise orthodoxe russe :

Nous prions encore notre Seigneur et Sauveur pour que soit gardée dans l'unité et la vraie foi l'Eglise orthodoxe dans le monde entier, que lui soient données la paix et la quiétude, la charité et la concorde, disons tous, Seigneur, écoute-nous et aie pitié.

Nous Te prions encore de regarder avec bienveillance et miséricorde la Sainte Eglise orthodoxe, qu'elle soit gardée des divisions et des schismes, de l'inimitié et des désordres, que son unité ne diminue ni ne soit ébranlée, mais que soit glorifiée en elle Ton nom Trois fois saint, disons tous, Seigneur, écoute-nous et aie pitié.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/47194/>